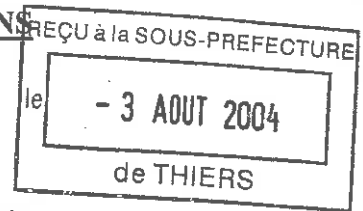


MAIRIE DE LIMONS
Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mil quatre
le vingt-six juillet à vingt heures
le Conseil municipal de la commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PARRA, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 16/07/2004
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : MMes et MM PARRA, DESSAPTLAROSE, IRLES, CONSTANCIAS, MORIN, DASSAUD, GUYOT, TIXIER, LABAT, OLAGNON et CORDERO.
Absents excusés : Mme et MM GIRONDE, BRUN et GUEBLEZ.
Mme Françoise CORDERO a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu la loi n° 92.3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 16 avril 2004 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement;

➤ dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois;

➤ dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à

- ♦ à la Mairie de Limons aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- ♦ à la Sous-Préfecture de Thiers

➤ dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

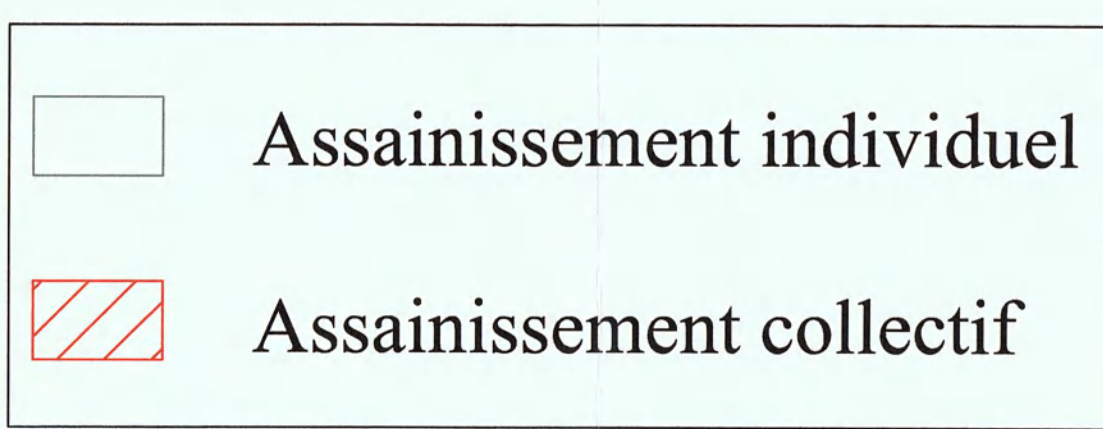
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Affiché le 29/07/ 2004



Limons, le 29 juillet 2004

Le Maire,

Damien Parra
Damien PARRA



REÇU à la SOUS-PREFECTURE
le 29 MARS 2004
de THIERS

Carte de zonage d'Assainissement

Echelle: 1/5000				
Indice	Date	Observation	Modifié par	
0	FEV.2004	Exhaustion de la carte	N. LAJER	1AUV 63102007? Carte du zonage de l'Imms.dwg
1	FEV.2004	Modifications	N.S. - LIGER	 Gaudriot Associés 10 RUE DE LA FORTIFICATION 91000 EVRY-COURCOURONNES 01 70 73 58 48 - Fax: 01 70 73 58 27 E-mail: contact@gaudriot.net
Responsable d'affaire :			Dressé par :	Vérifié par :
Isabelle VION			Laurent AGIER	Isabelle VION